

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AGECIC
Floriane DUBESSAY
05.16.18.60.50
formation@agecic.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Le stagiaire possède des connaissances dans
le domaine du bâtiment.

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

• Savoir mettre en œuvre la surveillance réglementaire en ERP (nouveau dispositif du 27 décembre 2022, applicable depuis le 1er janvier 2023). • Connaître les caractéristiques et les sources des polluants intérieurs. • Connaître les principes de mesure, les méthodes d'analyse et les protocoles de mesurage. • Trouver des pistes d'amélioration de la QAI.

Contenu et modalités d'organisation

Qualité de l'air et réglementation associées dans le bâtiment • Les polluants de l'air intérieur : particules organiques et minérales, fibres, particules métalliques, composés inorganiques, composés organiques semi-volatils (Pesticides, HAP Phtalates...), virus (coronavirus NCoV...), bactéries (legionella pneumophila...), allergènes, pollens, acariens, moisissures... • Les effets sanitaires, les sources de COV (Composés Organiques Volatils), de COSV (Composés Organiques Semi-Volatils), de particules/fibres, de biocontaminants. • Impact des polluants de l'air intérieur sur la santé et le bâti. • Evaluation des coûts socio-économiques liés à la QAI. • La réglementation liée à la QAI dans les bâtiments : valeurs guides d'air intérieur, aération/ ventilation des bâtiments, amiante, monoxyde de carbone, radon, substances classées CMR1 et CMR2, étiquetage des produits de la construction (classes et seuil) ... Etudes de cas : expertise dans des écoles/crèches Mise en œuvre de la surveillance réglementaire dans les ERP selon le dispositif révisé LES ETABLISSEMENTS SOUMIS A REGLEMENTATION AU 1ER JANVIER 2023 : les échéances à respecter d'ici 2026. LES ETABLISSEMENTS SOUMIS A REGLEMENTATION AU 1ER JANVIER 2025. • Valeurs seuils et marche à suivre en cas de dépassement. • Les risques encourus en cas de non-respect de la réglementation. LES EVOLUTIONS : • Evaluation annuelle des moyens d'aération incluant notamment la mesure à lecture directe de la concentration en dioxyde de carbone (CO2) de l'air intérieur : Quelles actions à faire ? Qui réalise les l'évaluation ? Le rapport d'évaluation. • Autodiagnostic de la QAI au moins tous les 4 ans. Qui réalise l'autodiagnostic ? les grilles disponibles, Polluants réglementés retenus dans le dispositif de surveillance de la QAI (formaldéhyde, benzène, dioxyde de carbone) • Campagne de mesure des polluants réglementaires, réalisée à chaque étape de la vie des bâtiments (par un organisme accrédité) : en cas de travaux ou de changement de disposition. Qui réalise la campagne de mesure des polluants réglementaires ? Quelles conditions de réalisation de la campagne de mesure ? Métrologie de la surveillance : mesures FA, BE,

...
Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00215591	du 04/02/2021 au 05/02/2021	LAGORD (17)	AGECIC		Non éligible	FPC
00220771	du 15/04/2021 au 16/04/2021	Granzay-Gript (79)	AGECIC		Non éligible	FPC
00303014	du 06/10/2022 au 07/10/2022	Lagord (17)	AGECIC		Non éligible	FPC
00373342	du 14/09/2023 au 14/09/2023	Granzay-Gript (79)	AGECIC		Non éligible	FPC
00373734	du 16/11/2023 au 16/11/2023	Granzay-Gript (79)	AGECIC		Non éligible	FPC

00373343	du 05/03/2024 au 05/03/2024	Granzay-Gript (79)	AGECIC	Non éligible	
00373344	du 23/05/2024 au 23/05/2024	Granzay-Gript (79)	AGECIC	Non éligible	
00373345	du 10/09/2024 au 10/09/2024	Granzay-Gript (79)	AGECIC	Non éligible	
00373346	du 10/12/2024 au 10/12/2024	Granzay-Gript (79)	AGECIC	Non éligible	
00512257	du 18/03/2025 au 18/03/2025	Granzay-Gript (79)	AGECIC	Non éligible	
00512258	du 15/05/2025 au 15/05/2025	Granzay-Gript (79)	AGECIC	Non éligible	
00512259	du 04/09/2025 au 04/09/2025	Granzay-Gript (79)	AGECIC	Non éligible	
00512260	du 02/12/2025 au 02/12/2025	Granzay-Gript (79)	AGECIC	Non éligible	
00625366	du 26/03/2026 au 26/03/2026	Granzay-Gript (79)	AGECIC	Non éligible	
00625367	du 28/05/2026 au 28/05/2026	Granzay-Gript (79)	AGECIC	Non éligible	
00625368	du 09/07/2026 au 09/07/2026	Granzay-Gript (79)	AGECIC	Non éligible	
00625369	du 24/09/2026 au 24/09/2026	Granzay-Gript (79)	AGECIC	Non éligible	
00625370	du 26/11/2026 au 26/11/2026	Granzay-Gript (79)	AGECIC	Non éligible	